



*Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec*

**MÉMOIRE DU
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS RELATIVES À LA
POLITIQUE INDUSTRIELLE**

Février 2013

L'industrie forestière en quelques chiffres

Avec ses quelque 134 usines de sciage, une quarantaine d'usines de pâtes, papiers et cartons et 76 usines de panneaux, placage et contreplaqués, l'industrie forestière est au cœur du développement économique et social des régions du Québec. Au-delà de 250 municipalités ont comme assise économique l'industrie de la transformation du bois et celle des pâtes et papiers, et plus de 100 d'entre elles en dépendent entièrement. L'industrie forestière assure actuellement 63 000 emplois manufacturiers directs (2011), 17 % des investissements manufacturiers (2010), 5,7 milliards de dollars de surplus commercial (2011) et 11,2 % de la valeur des exportations du Québec (2011). La masse salariale annuelle était de 3,2 milliards de dollars alors que ses ventes totalisaient près de 15,6 milliards de dollars en 2011. Compte tenu des développements technologiques des dernières années, particulièrement au chapitre des multiples usages de la fibre de bois, son potentiel de croissance vers des produits à très forte valeur ajoutée pour les prochaines années est significatif.

L'amélioration de la compétitivité de l'industrie québécoise doit être au cœur de la politique industrielle

L'industrie est un moteur important de l'économie. Il est donc inquiétant de voir notre industrie manufacturière fragilisée et de moins en moins concurrentielle. Depuis une dizaine d'années, près de 30 % des emplois dans la fabrication ont été perdus alors que la valeur des exportations québécoises sur les marchés étrangers a diminué de 20 % entre 2000 et 2010. Les exportations à destination des États-Unis ont fondu de plus de 36 % durant cette même période.

Le Québec n'est pas seul à connaître des difficultés face à la globalisation des marchés. L'Union européenne lançait en 2010 une politique industrielle renforcée par celle des États membres. Selon l'organisme, cette action était rendue nécessaire face à des politiques industrielles agressives tant de pays industrialisés comme le Japon ou les États-Unis que de pays émergents dont la Chine et la Corée du Sud. Somme toute, il n'y a pas seulement les entreprises qui doivent être concurrentielles, les États aussi le doivent s'ils veulent attirer les investissements et assurer le développement économique et social sur leur territoire.

Le CIFQ propose que la future politique industrielle du gouvernement du Québec vise d'abord à créer des conditions favorables à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de tous les secteurs. Cette dernière pourra ensuite être appuyée par des stratégies sectorielles adaptées et complémentaires. Pensons notamment à la stratégie énergétique en préparation, à la prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ou encore à celle sur le secteur des produits forestiers lancée en août dernier. Pour les membres du Conseil, il est important que le Québec renforce avant tout sa base

industrielle actuelle, constamment soumise à de fortes pressions concurrentielles. Une approche qui permettra la transition vers une économie plus durable, plus innovante et plus efficiente dans l'utilisation des ressources.

Voici quels sont les éléments dont la politique européenne fait la promotion pour permettre d'accroître la viabilité et la compétitivité de son industrie. Nous souhaitons vous les partager puisqu'ils peuvent sûrement contribuer à la réflexion :

- des ressources humaines solides et qualifiées à fort potentiel de créativité et de participation active à l'innovation et au développement;
- des technologies/processus/solutions nouveaux, innovants et générateurs de valeur ajoutée;
- une R&D intégrant les exigences d'une croissance durable;
- une chaîne d'approvisionnement maîtrisée pour la production de biens et de services de qualité;
- une plus grande efficience organisationnelle des systèmes de production et de gestion;
- un usage globalement plus efficace des ressources qui se traduit par une empreinte carbone plus faible;
- des moyens de transport économiques et durables;
- une logistique intelligente et performante et d'infrastructures de haut niveau;
- un marché intérieur renforcé et pleinement opérationnel;
- des conditions de concurrences égales dans les relations commerciales avec les pays tiers.

Bien que ces enjeux puissent sembler assez généraux, ils sont en fait au cœur de la transformation de l'industrie forestière. Ils ont d'ailleurs été soulevés tant dans le rapport du CIFQ sur la revalorisation de l'industrie que par la stratégie gouvernementale.

Quelques recommandations pour favoriser la compétitivité de tous les secteurs...

Les entreprises sont constamment confrontées à un ensemble de facteurs qui affectent le rendement sur le capital et qui seront donc déterminants dans le choix de la localisation de leurs investissements. Pour éviter l'effritement de sa base industrielle et encourager

l'investissement au Québec, le gouvernement devrait :

- *Assurer que la fiscalité incluant la parafiscalité, les taxes et les redevances soient compétitives avec celles des autres États*

Globalement, l'effort fiscal au Québec est parmi les plus élevés des provinces canadiennes.

- *Améliorer les infrastructures de transport et la circulation des produits exportés*

Le rail, la logistique de transport et la gestion des échanges transfrontaliers méritent une attention particulière.

- *Utiliser l'énergie du Québec comme avantage compétitif*

Le Québec dispose d'une grande quantité d'énergie renouvelable. Cette réalité devrait permettre de développer une politique énergétique donnant un avantage compétitif aux entreprises œuvrant au Québec, en favorisant des tarifs stables, prévisibles et avantageux.

- *Mettre en place une réglementation intelligente qui repose sur de réels gains pour l'environnement*

Malgré tous les comités et les consultations pour l'allègement réglementaire, il semble bien que rien n'y fait. De manière générale, les entreprises voient le fardeau réglementaire s'alourdir sans cesse.

- *Développer les compétences pour assurer la relève*

Le Québec fait bien en matière de formation de la main-d'œuvre mais les défis à venir sont importants, il faut donc poursuivre sans relâcher.

L'industrie forestière : un secteur à l'avenir « vert »

En 2010, le CIFQ mettait sur pied un comité stratégique pour réfléchir à son avenir et aux moyens à déployer pour réussir sa transformation. Les membres de ce groupe de travail convenaient alors unanimement que l'industrie forestière québécoise n'était pas compétitive, notamment en raison de la structure de ses coûts de production et de la valeur de son panier de produits. Des constats difficiles devaient être faits, le modèle d'affaire qui prévalait devait être revu autant pour le secteur des produits du bois que pour ceux du papier et des bioproduits.

Cette démarche a permis d'identifier des filières très prometteuses et une tendance mondiale forte de la hausse de la demande des produits issus de la fibre de bois à

l'horizon 2020. Des produits qui s'inscriront dans le devenir d'une industrie forestière que nous souhaitons performante dans ses créneaux d'activités traditionnelles et pleinement engagée dans les filières des bioproduits et de la bioénergie. Une industrie forestière qui est un modèle tant par ses pratiques en matière de développement durable que par ses produits, solutions de premier plan aux changements climatiques et à l'écologisation de l'économie.

Par ailleurs, le ministère des Ressources naturelles rendait publique, en août dernier, sa stratégie industrielle pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers. Il est à noter que, pour de nombreux aspects, le gouvernement et l'industrie partagent les mêmes constats et les perspectives d'avenir des produits forestiers. Selon les membres du CIFQ, il est maintenant temps de faire un pas de plus dans cette transformation en développant un plan d'action détaillé et la mise en place de politiques structurantes. À ce chapitre, nous proposons trois champs d'intervention spécifique.

- *Faire du Québec la « Suède » nord-américaine en développant la filière des biocarburants celluloseux*

Dans le contexte du développement durable et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de la biomasse forestière est une option de plus en plus populaire. L'utilisation des biocarburants est une des solutions mises de l'avant par la Suède pour s'affranchir des combustibles fossiles. Depuis déjà quelques années, des efforts importants ont été consentis dans ce pays forestier afin de développer des technologies innovantes dans le domaine des biocarburants. Supportées par des politiques favorisant cette voie, des avancées importantes ont été réalisées et une part sans cesse croissante de biocarburants remplace des combustibles fossiles.

Plusieurs technologies permettent de produire des biocombustibles à partir de la biomasse. Certaines sont encore au stade de la démonstration, voire de la recherche, alors que d'autres doivent être optimisées pour présenter un bilan financier positif dans un marché encore mal structuré.

Au Québec, le secteur des transports est le principal émetteur de GES et c'est donc sur ce dernier qu'il faut faire les efforts les plus importants pour atteindre la cible de réduction. Déjà, la solution de l'électrification des transports est une solution qui sera privilégiée. Cette voie, particulièrement intéressante pour le transport des personnes en milieu urbain, est cependant de peu d'utilité pour le transport des marchandises.

Considérant que le Québec dispose d'une ressource forestière abondante et que des instruments économiques sont déjà en place et pourraient même être bonifiés pour rendre cette alternative économiquement viable, le CIFQ propose de s'engager résolument dans

cette voie.

- *Mettre en place une politique gouvernementale d'exemplarité pour l'utilisation du matériau bois et faire les modifications aux codes et normes nécessaires pour un usage élargi*

La mise en place d'une charte du bois et l'adaptation des codes du bâtiment sont des moyens à privilégier pour une utilisation accrue du bois dans les édifices multifamiliaux et non résidentiels, et des constructions plus vertes.

Un des principes qui sous-tend la pertinence de l'adoption d'une charte du bois au sein du gouvernement du Québec est celui d'articuler l'exemplarité gouvernementale autour de la prise en compte des bénéfices environnementaux que procure l'utilisation du bois en construction.

Tel que reconnu par le groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction (Rapport Beaulieu), le bois est l'un des matériaux les plus écologiques. D'une part, il est l'un des rares matériaux qui soit à la fois renouvelable et recyclable. D'autre part, il permet de séquestrer dans les produits du bois du CO₂ retiré de l'atmosphère. Enfin, la transformation de ce bois en produits de construction requiert beaucoup moins d'énergie que celle de la plupart des autres matériaux; ce qui permet d'éviter des émissions de CO₂ par effet de substitution.

Pour formaliser la prise en compte des bénéfices environnementaux du bois dans les bâtiments, la charte du bois devrait viser une reconnaissance formelle selon laquelle l'utilisation du bois dans la construction constitue un moyen d'atteindre les objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et de réduction des matières résiduelles. En reconnaissant formellement cet aspect, l'usage du bois peut alors être vu comme une solution plutôt qu'une contrainte. Par extension, l'utilisation du bois peut être explicitement intégrée aux principes et objectifs gouvernementaux de développement durable énoncés dans :

- la Loi sur le développement durable;
- la stratégie gouvernementale de développement durable;
- le plan d'action sur les changements climatiques;
- la stratégie énergétique du Québec;
- la Loi sur les contrats des organismes publics et sa réglementation.

À l'heure actuelle, on estime que moins de 20 % des bâtiments non résidentiels mis en

chantier chaque année au Québec sont en bois alors que plus de 80 % pourraient l'être. Dans le cadre d'enquêtes réalisées en 2007, Cecobois constatait que la sous-utilisation du bois résultait, entre autres, de l'absence d'une véritable culture du bois chez les donneurs d'ouvrage, de la méconnaissance des possibilités du bois, du manque de connaissances des professionnels, du manque de formation de base à l'université et enfin du manque d'informations techniques, d'outils de conception (logiciels) et de support technique sur la construction bois.

Pour surmonter les obstacles à l'utilisation du bois, tant au sein du milieu public que du milieu privé, et pour insuffler une dynamique de changement durable dans le temps auprès des professionnels et des donneurs d'ordres, le comité Beaulieu recommandait également au gouvernement de supporter des initiatives structurantes pour la filière construction bois, telles que :

- maintenir son soutien au centre de référence technique Cecobois afin que celui-ci soit apte à poursuivre la diffusion de l'information pertinente, à faire connaître les possibilités du bois, à soutenir les professionnels par ses conseils techniques, à développer et à diffuser les outils de conception et à servir de lieu de concertation pour les intervenants de la filière construction bois;
- soutenir les centres de formation spécialisés et les universités aptes à offrir des formations continues sur le bois aux professionnels et gens de métier;
- supporter les initiatives de recherche permettant de documenter les concepts de construction en bois, de supporter l'innovation et de faire évoluer la filière;
- inviter les directions de programmes de génie civil des universités à rendre obligatoires des formations de base et avancées sur les structures de bois;
- inviter les ordres professionnels à promouvoir le perfectionnement et l'acquisition de connaissances sur le bois auprès de ses membres;
- supporter des projets mobilisateurs ou de démonstration de bâtiments, de systèmes constructifs ou d'infrastructures en bois. À ce chapitre, Cecobois recommande de cibler des projets précis dans le cadre d'une charte du bois.

En matière normative, des modifications sont également nécessaires pour élargir l'utilisation du bois dans la construction. Les solutions prescriptives du Code de construction du Québec limitent présentement à quatre le nombre maximum d'étages pour les bâtiments en bois. Pour tenir compte de l'évolution des techniques de construction et des innovations technologiques dans le domaine des produits du bois, notamment des bois d'ingénierie, le gouvernement du Québec devrait faire évoluer son code de construction pour permettre les bâtiments en bois de cinq et six étages. Une

action rapide est nécessaire si le Québec désire être à l'avant-garde et ne pas être à la remorque des changements au Code modèle canadien du bâtiment dont la prochaine édition ne sera publiée qu'en 2015 et adopté au niveau provincial quelques années plus tard.

En matière d'efficacité énergétique, la réglementation actuelle ne porte que sur l'énergie d'utilisation des bâtiments. L'adoption de nouvelles législations visant l'augmentation du niveau de performance énergétique des futurs bâtiments ne tient actuellement pas compte de la nature des matériaux utilisés ou de leur énergie intrinsèque, soit principalement l'énergie nécessaire pour les fabriquer. De façon à encourager le développement et l'usage au Québec de matériaux de construction écologiques, lesquels contribueront à réduire l'empreinte environnementale globale des bâtiments, la réglementation devrait évoluer pour prendre en considération l'énergie intrinsèque des matériaux de construction et la mise en place de déclarations environnementales de produits sur la base de la méthode de l'analyse du cycle de vie.

- *Appuyer le développement et la démonstration de bioproduits innovants provenant de la fibre cellulosique et supporter le développement de nouveaux marchés*

Le concept de bioraffinage n'est pas nouveau et il existe d'ailleurs des exemples de complexes industriels dans le secteur papetier qui l'ont bien intégré à leurs procédés de fabrication et qui produisent en plus des produits papetiers traditionnels, des composés de la chimie organique. Les nouveaux développements technologiques dans ce domaine nous ouvrent aujourd'hui de nouvelles avenues. Mais, encore là, les projets de démonstration nécessitent des investissements importants, souvent bien supérieurs à 10M\$ et recèlent toujours une part significative de risque au plan technologique.

L'exemple du projet de construction d'une usine de démonstration de la compagnie Domtar dans le domaine de la nanocellulose cristalline est encourageant et nous laisse entrevoir une partie de l'étendue des possibilités de l'utilisation de la fibre de bois. D'ailleurs, l'établissement d'un partenariat technologique avec FPInnovations et l'appui financier des gouvernements est l'approche qui présente les plus grandes chances de succès.

C'est pourquoi, selon les membres du CIFQ, cette évolution devra se faire par phase avec les bons partenaires en appui et l'accompagnement des gouvernements pour partager les risques. Le financement, les connaissances et l'expertise des marchés mondiaux encore inconnus de l'industrie forestière sont autant de bonnes raisons pour créer des associations et améliorer les chances de réussite.

De nombreux produits issus de la fibre cellulosique ont été récemment développés mais peinent à passer l'étape précommerciale, notamment pour le prototypage et la démonstration. Partager le risque de cette phase incertaine du développement est un rôle que le gouvernement pourrait jouer activement. De plus, qui dit nouveaux produits, dit nouveaux marchés. La politique industrielle pourrait également supporter la recherche et le développement de nouveaux marchés, une phase essentielle à la réussite de l'entreprise mais souvent rendue à bout de ressources à cette étape.

Conclusion

C'est avec intérêt que le CIFQ a participé à cette consultation, convaincu que la transformation de l'industrie forestière s'inscrit tout à fait dans l'orientation générale que le gouvernement souhaite donner à sa future politique industrielle. Le secteur forestier offre un potentiel de développement important de produits «verts». Cependant, bien que les gains de productivité et l'innovation soient au cœur de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, l'environnement d'affaire y compte aussi pour beaucoup.